

COMMUNE DE NANTON

Compte rendu de la séance du du 30 juillet 2014

L'an deux mil quatorze et le trente du mois de juillet, le Conseil Municipal, réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme DAUBY, Maire.

Date de convocation : 18 juillet 2014

Présents : Tous les membres sauf MM CHRISTOFOROU et GARROT

Secrétaire de séance : M. GIRARD

1) Le foyer rural :

Présentation du projet lancé par le Conseil Municipal précédent : le but premier est la mise aux normes de la salle en terme d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. L'étude avait été confiée à la Socotec. Ce projet peut être subventionné par la réserve parlementaire, le PIIC (programme d'investissement intercommunal) et par la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) + l'autofinancement.

Le foyer ayant besoin de quelques travaux, des devis ont été présentés :

- un devis pour changer les huisseries de 26 627 €
- deux devis pour la toiture :
 - . un pour gérer l'urgence d'un montant de 4279,50 € HT
 - . un pour refaire entièrement la toiture pour la somme de 25 132,56 € HT

Après étude, le Conseil a décidé de se laisser le temps de la réflexion.

2) La voirie :

Suite à la demande du précédent Conseil, il avait été demandé un devis à la société Eiffage pour des travaux de voirie. Celui-ci s'élève à 18 144 €. Une subvention de 5632 € du PIIC a été accordée. La commission des voiries fixe une réunion afin de déterminer la ou les rue(s) à refaire en priorité.

3) Le réseau d'assainissement :

Suite à l'étude réalisée par l'agence de l'eau, il apparaît que le réseau d'assainissement capte trop d'eaux dite « claires » (ruisseau, fontaine, eau pluviale). Par conséquent, le lagunage ne joue pas pleinement son rôle.

Cette étude préconise une série de travaux avec différents degrés d'urgence :

- mise en place d'un réseau séparatif
- réhabilitation de 22 regards et réfection d'un déversoir d'orage
- réhabilitation de plusieurs branchements
- curage des lagunes de Vincelles et de Nanton

La totalité des travaux est estimée à 1 485 900 € (40 % de cette somme pouvant être subventionnée).

Après connaissance de ces données, le Conseil décide d'entreprendre les travaux déclarés les plus urgents.

4) Le Conseil accepte à l'unanimité le règlement de l'assurance pour le remboursement des travaux du lavoir ; c'est à dire 3575 €.

5) Le Conseil désigne un délégué et un suppléant pour la fédération des communes forestières :

. le délégué : Anthony BOYEAUD

. le suppléant : Arnaud GIRARD

6) Le Conseil décide de sensibiliser, par le biais de son bulletin, aux différents intérêts de la réduction de l'éclairage public.

7) Le Conseil accepte à l'unanimité le règlement de la part de France Télécom (RODP :Redevances d'Occupation du Domaine Public) .

8) Les conditions de location de la salle communale seront modifiées :

. mise en place d'un créneau horaire fixe pour récupérer les clefs (à définir)

. mise en place d'une caution (à définir)

9) Questions diverses :

. Présentation par Perrine MARCHANDIAU de la nouvelle organisation du SIVOS.

. Présentation d'Estelle Protat des dernières discussions à la communauté de commune.

